Déclaration de la FSU 02
au CTSD du 21 février 2012

La situation sociale et économique de l'Aisne est très problématique. Eloignée des grands pôles urbains, l'Aisne n'apparaît pas comme un département attractif pour les employeurs. Le taux de chômage dans notre département dépasse les 13 %, et près de 6% de la population est bénéficiaire du RSA socle. 13,2% des familles de notre département sont monoparentales et cumulent les facteurs de précarité ; le nombre d'élèves boursiers est très élevé. Quant aux revenus, le revenu fiscal médian est d'environ 3 000 € inférieur à la moyenne nationale, soit 1350 € mensuels alors qu'il dépasse les 1 600 € par mois sur le plan national.

Dans ces conditions, il est primordial, tant pour une population active à forte mobilité que pour une population précarisée à faible mobilité, de trouver sur l'ensemble du territoire un service public d'éducation de qualité et de proximité, d'autant plus que les collectivités locales ne pourront pas supporter l'augmentation du coût des transports scolaires, tout en garantissant leur gratuité.

Les tests à la JAPD (journée d'appel et de préparation à la défense) montrent que 10% des jeunes ont des difficultés de compréhension et les résultats placent notre département en dernière position. Il est donc urgent qu'il y ait une prise en charge au sein de l'éducation nationale de la grande difficulté scolaire, ce qui implique notamment un renforcement du nombre de personnels titulaires et qualifiés.

Cela implique entre autres :

- une augmentation du taux d'encadrement de nos élèves
- une formation initiale de qualité, une entrée progressive dans le métier et une formation continue digne de ce nom pour compenser, par une éducation de haute qualité, les difficultés sociales des axonais.

Le recours à des contractuels pour pallier le manque d'anticipation quant aux besoins en enseignants est purement scandaleux. II s'agit d'un déni pur et simple de notre professionnalisme. Certains de nos collègues se retrouvent licenciés car ils n'ont pas été ~~n'étant pas~~ en capacité de faire face convenablement à la réalité de la classe. Peut-être avez-vous feint d'ignorer qu'enseigner est un métier qui s'apprend. Ceci nécessite une formation à la hauteur pour acquérir les gestes professionnels nécessaires.

La rentrée 2012 dans le département de l'Aisne s'annonce, une fois de plus, marquée par des dizaines de suppressions de classes et de postes en conséquence des 5700 suppressions de postes prévues au plan national**.**

Dans le premier degré, 57 postes vont être supprimés. Ceci correspond à un centième des postes à rendre au ministère pour un département « moyen » comme le nôtre. La calculatrice du ministère ignorerait-elle les particularités locales ?

Pour parvenir à ces 57 suppressions, la répartition de la dotation départementale présentée au CTSD prévoit la fermeture de 81 classes, 27 postes de réseau, et 5 CLIS, pour 10 ouvertures, soit un total de 103 fermetures.

Dans l'exercice contraint qui est le vôtre, ce « moins d'Ecole » que vous assumez tant sur le plan quantitatif que qualitatif aura des conséquences graves pour les citoyens et leur territoire :

- Baisse de la scolarisation des moins de trois ans
- Baisse de la prise en charge de façon cohérente de la grande difficulté scolaire
- Hausse des effectifs par classe. La FSU rappelle qu'elle demande un nombre maximum de 20 élèves par classe en éducation prioritaire et de 25 élèves par classe, hors éducation prioritaire.
- Création d'écoles primaires surdimensionnées par des fusions d'écoles y compris en éducation prioritaire
- Recours à des personnes non qualifiées pour assumer la continuité du service
- Diminution du niveau de proximité des services publics de l'éducation nationale.
- Une gestion des personnels avec la mutualisation des services de la DPE qui s'annonce catastrophique. Là aussi vous assumez en tant que DASEN cette mutualisation contre l'avis des personnels et des enseignants.
- La multiplicité des contre – réformes non évaluées par le ministère dérèglemente le système scolaire et fait apparaitre une école à deux vitesses. Le but de notre système éducatif n'est-il pas de faire partager au plus grand nombre une culture commune émancipatrice ?

Bref, la copie que vous vous apprêtez à rendre au ministère aura pour effet de creuser davantage le déficit éducatif et culturel du département de l'Aisne. Sous prétexte de résorption de la dette publique, c'est sciemment que vous hypothéquez un peu plus l'investissement éducatif dont l'Aisne à fondamentalement besoin. Ces suppressions de postes ne sont pas acceptables. La FSU récuse le caractère comptable des réformes qui s'imposent aux personnels sans concertation et qui mettent à mal le travail de qualité dont ils sont les acteurs.